

Monsieur

Je ne doute point que vous n'ayez receu pour réponse a la vôtre du 12 Mars ma dernière du 1 Avril, depuis laquelle m'estant pleinement justifié aus yeux de la Reine c'est de bout la court des mauvaises impressions qu'on y avoit voulu donner de la Noblesse de cette province & de moy an part. je me suis gravé a Dieu heureusement rendu a ma maison, & rien ne me serroit qu'on s'davantage de retourner que le desir de despescher mon cadet pour le vanoyer an vôtre court & de la dans vos armées, afin de pourvoir s'y rendre capable de continuer quelqz jours alors a l'extremum humble service qu'il a commandé alors rendre & qu'elles luy ont fait l'honneur de lui assigner a son départ n'avoit pas eu desagreable. L'amitié part. qui est entre Mons^r d'estrades & moy & les obligations que mon fis & moy luy avons desja mont obligé de le mettre sous sa charge, & esperant de plus que selon les occasions qui s'offriront il ne s'épargnera pas de le recommander a S. A. & faire pour luy ce qu'il pourra Mais Monsieur la confiance que je pran an l'honneur de vôtre amitié & la creance que je say que vos recommandables services vous ont aquisés pres de S. A. me font esperer que si mon fis estoit avec vous pour s'acquiescer quelqz part an vos bonnes graces & que vous le voulussiez favoriser de vôtre recommandation pour avoir quelqz amply ou an la maison de S. A. ou de celle de Monsieur le Prince Guillaume lors qu'elle se fera & selon quelles occasions s'offriront de

faire quelq chose pour luy, il ne pourroit que bien
reussir: il est vray que comme je l'ay de long tans
destiné a cela aussi me rejouisje & n'ay pas peu
de ce que je luy voy une inclination tres particuliere
a servir & honorer la personne de S. A. Elle est que
ce que j'ay veu en on peut dire véritablement qu'il
aime plus Hanri de Nassau que Monseigneur le
Prince d'Orange. C'est un cadet a la fortune duquel
si vous contribuez quelq chose vous vous obligerez
un serviteur qui n'ay pas ingrat & répondra
d'ailleurs aus témoignages que vous avez rendus de
vostre bienveillance a celui qui de sa part n'estimera
jamais de rancentre plus hureuze que celle par la
quelle il vous pourra témoigner combien vous est
surrement aquis

Monsieur

Très humble & obligé
serviteur

des Lois Charandé pres Cognac
ce 28 May 1644. st. no.

Couvelles.

n.
a
l.
e
ra
e
è



A Monsieur

Monsieur de Tuijlich.
Conseiller Secretaire des
Monsieur de S. A. Monsieur
gouverneur de la Province d'Amoy.

